



M. Yves-François Blanchet, Bloc Québécois, député  
Chef du Bloc Québécois  
Chambre des communes  
[Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca](mailto:Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca)

25 novembre 2024

Monsieur Blanchet,

Objet : **Votre leadership et votre engagement à répondre à la crise de violence conjugale commise par arme à feu par la mise en œuvre de mesures plus strictes de contrôle des armes à feu**

**NOTRE DEMANDE :**

1. Vous engager publiquement et inclure dans le programme électoral du Bloc Québécois un engagement à **promouvoir la mise en œuvre, le respect et l'application de toutes les nouvelles mesures de contrôle des armes à feu contenues dans le projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)**, ainsi que d'autres mesures en suspens, **afin de protéger les femmes et les enfants contre les blessures et les meurtres causés par la violence conjugale commise par arme à feu.**

Ces mesures comprennent :

- **Le paragraphe 6.1**, qui interdit la délivrance d'un permis d'armes à feu à un particulier qui est visé par une ordonnance de protection ou qui a été déclaré coupable d'une infraction impliquant de la violence.
- **Le paragraphe 70.1**, qui oblige le contrôleur des armes à feu à révoquer, dans un délai de vingt-quatre heures, le permis d'un particulier s'il a des motifs raisonnables de soupçonner que ce dernier pourrait avoir participé à un acte de violence familiale ou avoir traqué quelqu'un.

- **Le paragraphe 70.2**, qui révoque automatiquement le permis d'un particulier qui fait l'objet d'une ordonnance de protection et l'oblige à remettre ses armes à feu à un·e agent·e de la paix dans un délai de vingt-quatre heures.

En outre, nous vous demandons de vous engager à :

- maintenir le gel national sur la vente, l'achat ou le transfert d'armes de poing par des particuliers au Canada,
- interdire les chargeurs de grande capacité,
- achever le rachat de toutes les armes à feu de type militaire, y compris les modèles qui ont été omis ou exemptés du décret de 2020.

2. Rencontrer publiquement les représentant·es de nos groupes pour leur faire part personnellement de ces engagements.

#### **CONTEXTE :**

Bien que le projet de loi C-21 ait reçu la sanction royale le 15 décembre 2023, de nombreuses dispositions clés visant à protéger les femmes et les enfants de la violence armée ne sont pas encore entrées en vigueur. La justification avancée pour ce délai est que ces dispositions nécessitent l'élaboration de nouveaux règlements et la consultation de parties prenantes telles que la GRC et d'autres services de police. Ce retard expose les femmes et les enfants à un risque accru de blessures et de meurtres dus à la violence conjugale commise par arme à feu. Une [coalition de 50 organisations de femmes](#) a demandé au gouvernement de faire entrer ces mesures en vigueur de toute urgence.

Notre appel urgent à l'action fait suite à une augmentation alarmante des féminicides et des meurtres familiaux au Canada, dont beaucoup sont dus à la violence armée. Jusqu'à présent, en 2024, il y a eu 163 féminicides de femmes et de filles, soit 12 de plus qu'à la même période en 2023. Le recours aux armes à feu est l'une des méthodes les plus couramment utilisées pour commettre ces meurtres (lorsque la méthode est identifiée). Au moins 22 femmes ont été tuées par des armes à feu depuis le début de l'année et 7 enfants ont été tués aux côtés de leur mère.

La violence conjugale a été officiellement déclarée épidémie par la [Commission des pertes massives](#), l'enquête publique qui a examiné les circonstances du massacre de 2020 en Nouvelle-Écosse, où un homme armé a tué 22 personnes à la suite d'une violente agression contre son épouse. Le rapport final de la Commission recommande la mise en place de mesures plus strictes pour empêcher la possession d'armes à feu par des personnes impliquées dans des actes de violence conjugale ou de violence fondée sur le sexe.

De plus, la Commission a également recommandé que le gouvernement fédéral « modifie le Code criminel pour interdire toutes les armes de poing semi-automatiques, et tous les fusils et carabines semi-automatiques qui tirent des munitions à percussion centrale et qui sont conçus pour accepter des chargeurs amovibles d'une capacité de plus de cinq cartouches ». Cette demande a été relayée par la [coalition #FemmesContreLesViolencesArmées](#), composée de 33 organisations féministes et de femmes.

Une [enquête](#) menée par Abacus Data en 2023 a révélé que 89 % des Canadien-nes sont favorables à ce que les autorités révoquent les permis d'armes à feu et retirent rapidement les armes à feu des personnes qui ont commis des actes de violence conjugale, de violence familiale ou de traque. L'enquête a également révélé que 62 % des femmes se disent « tout à fait opposées » à ce que les civils possèdent des armes à feu de style arme d'assaut, alors que seulement 8 % des femmes y sont « tout à fait favorables ».

### **CONCLUSION :**

Le premier devoir d'un-e dirigeant-e politique est de protéger la sécurité de l'ensemble des Canadien-nes. Les mesures contenues dans le projet de loi C-21 sont essentielles pour lutter contre l'épidémie de violence fondée sur le sexe au Canada et prévenir les féminicides et les familicides perpétrés au moyen d'armes à feu. **Ces mesures sauveront des vies.**

Nous espérons pouvoir vous rencontrer dès que possible afin de nous assurer que les engagements du programme électoral du Bloc Québécois en matière de contrôle des armes à feu répondent de manière substantielle à la crise de violence conjugale commise par arme à feu et au nombre élevé de féminicides et de meurtres familiaux commis au moyen d'armes à feu, dans les villes et les villages, ainsi que dans les communautés rurales et éloignées, partout au Canada.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question dans les meilleurs délais,

#### **Tara Graham**

Fille de Brenda Tatlock-Burke, victime d'un féminicide en Nouvelle-Écosse

#### **Brian Sweeney**

Père d'Angie Sweeney, victime d'une fusillade de masse à Sault Ste. Marie, et fondateur d'Angie's Angels, un groupe de défense qui œuvre réduire la violence conjugale au Canada

#### **Nathalie Provost**

Survivante du massacre de l'École Polytechnique  
Porte-parole de PolySeSouvient/PolyRemembers

#### **Tiffany Butler**

Directrice générale, Association nationale Femmes et Droit

#### **Myrna Dawson**

Directrice de l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation